


COUPS DE THÉÂTRE CONTRE **LE SEXISME**



ZÉRO TOLÉRANCE

VIOLENCES SEXISTES & SEXUELLES AU TRAVAIL

Pour vous protéger, signalez-les, et demandez à ce que cela cesse.



DES LIENS POUR EN SAVOIR PLUS



LES LIENS

! CLIQUEZ SUR LES LOGOS POUR ACCÉDER AUX DOCUMENTS ou COPIER LES LIENS !



DOSSIER LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL DU

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/dossiers/egalite-professionnelle/lutte-contre-le-harcèlement-sexuel-au-travail/>



DEPLIANT VOUS ETES VICTIME DE HARCELEMENT SEXUEL AU TRAVAIL DU



<https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/depliant-harcsexuel-18.01.18-num.pdf>



#UNEFEMMESURCINQ : LA NOUVELLE CAMPAGNE DU DÉFENSEUR DES DROITS

<https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/depliant-harcsexuel-18.01.18-num.pdf>



SIGNALEMENT DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES SUR LE SITE DU

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Signalement-des-violences-sexuelles-et-sexistes>



ASSOCIATION EUROPÉENNE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU TRAVAIL DÉFENSE DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES AU TRAVAIL

<http://www.avft.org>



KITS ET GUIDES HARCELEMENT SEXUEL AU TRAVAIL DU

https://www.centre-hubertine-auclert.fr/recherche?search_api_views_fulltext=Kit+violence+au+travail&op=Rechercher





RESSOURCES RÉALISÉES DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS NATIONAL DU SECRÉTARIAT D'ETAT À L'ÉGALITÉ

WEBINAIRES ET OUTILS DE

<https://www.anact.fr/ressources-prevention-sexisme-travail>



UNE APPLICATION GRATUITE À TÉLÉCHARGER 1001 ÉGALITÉS D'AKTO OPCALIA

[HTTPS://WWW.OPCALIA.COM/ACTUALITES/1001-EGALITES-NOUVELLE-APPLI-AGIR-CONTRE-VIOLENCES-SEXISTES-TRAVAIL](https://www.opcalia.com/actualites/1001-egalites-nouvelle-appli-agir-contre-violences-sexistes-travail)



MOOC À DESTINATION DES PERSONNELS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX DE LA FONCTION HOSPITALIÈRE

<https://mooc-harcelementsexuel-psytel.the-mooc-agency.com/>





LES ARTICLES ET LES LOIS POUR ÊTRE INFORMÉ SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS

La loi « Avenir professionnel » n°2018-771 du 5 septembre 2018 institue les obligations suivantes :

1. Affichage dans l'entreprise du texte sur le harcèlement sexuel et des moyens d'action contentieuse.
2. Désignation de référents au CSE et dans les entreprises employant au moins 250 salariés.
3. Harcèlement sexuel à l'Agenda de la négociation de branche.

Dans les entreprises de 20 salariés et plus, le règlement intérieur doit déjà rappeler « Les dispositions relatives aux harcèlements moral et sexuel et aux agissements sexistes prévues par le code du travail » (art. L. 1321-2 du code du travail)

La loi n° 2018-703 du 3 août 2018 a étendu la définition du harcèlement sexuel de l'article 222-33 du Code pénal sur deux points, en ajoutant à l'infraction les comportements à connotation sexiste, et en précisant le critère d'actes répétés de harcèlement.

Le harcèlement sexuel est désormais défini comme le fait « d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ».

Cette définition s'est vue ajoutée le mot « sexiste » qui se différencie du harcèlement sexuel par un comportement misogyne, discriminatoire basé sur le sexe.

Article L. 1142-2-1 du Code du travail

« Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ».

Code pénal : articles 222-32 et 222-33

Peines en cas de harcèlement sexuel

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000021796946&cidTexte=LE-GITEXT000006070719>

Code du travail : articles L1153-1 à L1153-6

Protection des salariés

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006177846&cidTexte=LE-GITEXT000006072050>

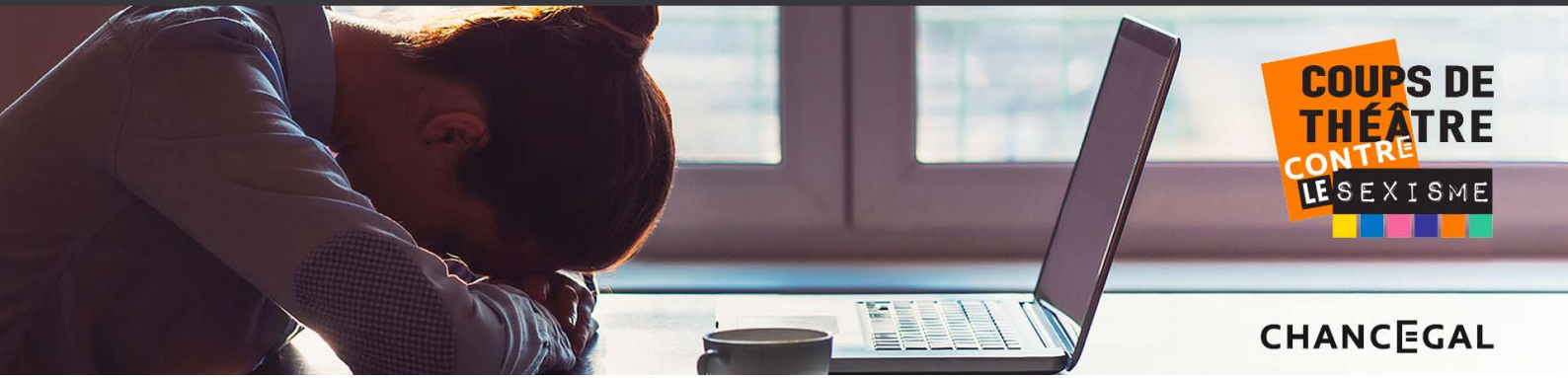
Circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles dans la fonction publique

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/03/cir_43173.pdf

“

ZÉRO TOLÉRANCE POUR LE SEXISME ET LE HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL
NOTRE ENTREPRISE EST ENGAGÉE

”



CHANCEGAL

Contacts Réunion



Défenseur des droits

didier.lefevre@defenseurdesdroits.fr
www.defenseurdesdroits.fr
02 62 55 15 16



Chancegal

chancegal1@orange.fr
www.chancegal.com
02 62 97 60 29